



## Que puis-je faire si ICE se trouve sur mon lieu de travail ?

ICE peut entrer dans **l'espace public** de n'importe quel lieu de travail sans avoir besoin d'un mandat quelconque.



Les **espaces publics** peuvent comprendre : le hall d'entrée d'un bureau, un supermarché, un magasin de détail ou la zone de service d'un restaurant.



**En cas d'urgence**, par exemple en cas de menace pour la sécurité publique ou pour la vie d'une personne, ICE peut entrer sans vous demander la permission. Dans ce cas, n'oubliez pas que **vous avez le droit de garder le silence**.



## Que puis-je faire si ICE se trouve sur mon lieu de travail ?



ICE **ne peut pas** légalement entrer dans l'espace privé d'un lieu de travail à moins d'avoir **l'autorisation de votre employeur ou un mandat judiciaire.**



Les **espaces privés** sont des zones réservées aux employés qui peuvent inclure la salle de pause ou le local de stockage d'un lieu de travail.

Comme dans tous les espaces publics, si des agents de ICE vous abordent sur votre lieu de travail, **vous avez le droit de garder le silence** et vous pouvez les diriger vers votre employeur.



**Les employeurs peuvent** demander à ICE de montrer leurs pièces d'identité et demander si ICE dispose d'un mandat judiciaire.



Comme toujours, si les agents de ICE essaient de fouiller vos poches ou vos effets personnels, vous pouvez dire **"I do not consent to a search." (Je ne consens pas à une fouille).**



S'ils vous fouillent quand même, vous ne pouvez pas les en empêcher physiquement, mais le fait de dire clairement que vous ne consentez pas à la fouille peut être important dans d'éventuelles actions en justice.



**Vous devez éviter de vous impliquer dans une altercation physique avec des agents des forces de l'ordre.**